

Assemblée générale d'AKTO : La Présidence paritaire acte la dynamique positive et appelle les branches professionnelles à se mobiliser pour la formation des salariés face à l'évolution de leurs métiers

Paris, le 23 juin 2025. L'Assemblée générale d'AKTO, qui s'est tenue mercredi 18 juin, a été l'occasion de dresser un bilan positif de l'année 2024, dans la continuité de l'année précédente, consolidant l'atteinte des objectifs de la Convention d'objectifs et de moyens 2023-25. AKTO a dépassé ses objectifs de l'année sur l'alternance et la formation des salariés pour répondre aux enjeux et priorités des branches en matière d'emploi et de formation. Les comptes 2024 ont été approuvés et les administrateurs ont renouvelé leur confiance dans le cadre des discussions menées sur les perspectives 2025, appelant les branches à se doter des leviers financiers à la hauteur de leurs ambitions de formation des salariés.

Les résultats de l'activité 2024 démontrent l'efficacité des actions de proximité auprès des entreprises pour développer la formation des salariés et le recours à l'alternance.

Dans le cadre d'une organisation structurée pour déployer les feuilles de route des branches professionnelles relevant d'AKTO, la chaîne du conseil aux entreprises tout comme les équipes projets, ingénierie, certification et apprentissage, décryptent les évolutions des métiers de chaque branche pour renforcer la qualité du conseil RH et la préconisation aux entreprises de plan de développement des compétences adaptés aux salariés et à leurs enjeux.

Ainsi, en 2024 plus de 14 000 diagnostics auprès des entreprises ont été réalisés par les équipes présentes sur les territoires hexagonaux (518 salariés AKTO en régions) et ultra-marin (64 salariés AKTO). Au total, plus de 566 000 salariés ont bénéficié de formations répondant aux enjeux de leur branche (+6 % qu'en 2023) et les formations collectives ont augmenté de plus de 20 %, démontrant la pertinence de ce dispositif, déployé au travers de 600 organismes sélectionnés sur les exigences des branches professionnelles dans tous les territoires.

2024 a aussi été marquée par une nouvelle augmentation du nombre d'entreprises ayant rejoint le champ d'activité d'AKTO, à hauteur de 404 000 au total. La majorité sont des TPE gérées par la Direction information et conseil qui leur est dédiée. Celle-ci a réalisé plus de 96 000 rendez-vous ou appels sortants auprès d'entreprises sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, donnant lieu à 2 400 diagnostics flash pour évaluer les besoins en formation des salariés. En parallèle, plus de 140 000 appels entrants d'entreprises sollicitant AKTO sur ses services, ont été gérés à hauteur de 91 % de taux de décroché.

Au global, en 2024, le taux de satisfaction des entreprises ayant eu recours aux services d'AKTO est de 80 %, soit deux points de plus que l'année précédente.

Par ailleurs, **l'alternance continue de progresser**, correspondant à un levier d'emploi pour les secteurs des services, en particulier dans les métiers en tension et répondant à un besoin de qualification des salariés et d'insertion dans l'emploi.

En 2024, AKTO a permis à 149 000 nouveaux jeunes de signer un contrat d'alternance (dont plus de 131 000 en contrat d'apprentissage), soit **plus de 10 % d'augmentation vs. 2023**, et **5 % de plus que l'objectif fixé** par le Conseil d'administration d'AKTO dans le cadre de la COM 2023-2025, **alors que la moyenne nationale se situe autour de 3 %** sur la même période. Cette hausse témoigne de l'efficacité de ce dispositif qui, en liant directement formation et emploi, constitue un atout stratégique pour les entreprises ressortissantes d'AKTO et un tremplin efficace pour les jeunes et les adultes en reconversion. En témoignent les résultats de L'enquête d'Insertion Professionnelle 2023/2024 qui démontre que :

- **82 % des alternants sont en emploi dès les 6 mois suivant leur formation (CA, CP, CDPI, CIPI),**
- **88 % sont en emploi au bout d'un an, et dans un poste en adéquation avec leur certification,**
- **76 % des diplômés (CA/CPRO) jugent que leur emploi est en lien direct avec leur formation.**

La dynamique se poursuit en 2025 avec l'intensification de l'outillage des entreprises pour anticiper l'évolution de leurs métiers, assurer la formation des salariés et maintenir le recours à l'alternance comme levier d'emploi.

Afin d'anticiper les besoins face à l'évolution des métiers, plusieurs engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) se déploient sur 2025. Par exemple, les travaux sur l'évolution des métiers de la branche du **Transport aérien** a donné lieu à la réalisation **d'une vidéo en réalité immersive** qui donne à voir l'étendu des différents métiers de la branche. Cette initiative fait suite à un dispositif similaire qui a été développé pour la branche **Commerce de gros** dans le cadre de **l'EDEC Rénovation énergétique et transition numérique**, lequel a également permis la conception de **trois types de formation** sur Les « Fondamentaux des énergies renouvelables », l'« Identification et dimensionnement d'un projet de rénovation énergétique » et la « Formation technique Panneaux photovoltaïques ».

Autre exemple, l'aboutissement **d'un outil d'autodiagnostic** des entreprises de la branche **Organismes de formation** pour évaluer leur niveau d'engagement en matière de RSE et mettre en œuvre des bonnes pratiques sur la base d'un **guide, fiches et vidéos** mis à leur disposition.

Les actions de formation des salariés et de soutien à l'alternance se poursuivent à un rythme soutenu :

- **Plus de 8 400 diagnostics** ont été réalisés depuis le début de l'année 2025 pour que les entreprises préparent leur plan de développement des compétences.
- **44 440 nouveaux contrats d'alternance** ont été signés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2025 alors que l'ensemble des branches et le Conseil d'Administration d'AKTO restent pleinement mobilisés pour **soutenir l'alternance autour de l'objectif de 3 % d'augmentation.**

L'action dans les territoires ultra-marins se renforce également depuis ce début d'année, notamment au travers d'une aide accordée aux apprentis mahorais à la suite du cyclone, pour lesquels l'accompagnement social a été majoré de 50 %. Dans les territoires où **AKTO agit en tant qu'OPCO unique**, une convention a été signée avec Constructys afin de renforcer le conseil apporté par les

équipes sur le terrain auprès des entreprises pour la formation des salariés du secteur de la construction.

Enfin, les actions en faveur des publics prioritaires se poursuivent sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultra-marin. Une offre de formation destinée à l'acquisition des savoirs de base pour les salariés des branches du **Travail mécanique du Bois, Commerce de Gros, Commerce de Quincaillerie et Restaurations Collectives**, est maintenant disponible, à la suite d'un appel d'offre auprès des organismes de formation : 31 organismes de formations dispensent des formations contextualisées aux métiers retenus par les branches. Le programme « Langue et Compétences » destiné aux salariés du **Travail temporaire** et celui dit « Clés en main de la Propreté » porté par la branche **Propreté et services** continue à être activé sur tous les territoires y compris ultra-marins. Le dispositif **Aktion Jeunes** se déploie en lien avec le réseau des Missions locales pour faire découvrir les formations et métiers des branches des **Hôtels, cafés, restaurants, des Commerces de gros, des Exploitations forestières et le Travail mécanique du bois**. Cette démarche s'inspire du dispositif Mission jeunes mis en place depuis 10 ans avec la branche du **Travail temporaire**.

“L'Assemblée générale qui clôt l'exercice 2024 nous a permis de réaffirmer nos engagements autour d'enjeux communs d'utilité économique et sociale. Nous allons continuer à défendre le modèle du paritarisme de gestion, les prérogatives des branches professionnelles en matière d'apprentissage et de certifications professionnelles et les ressources impératives au soutien de la formation des salariés et à la réalisation de nos missions. Les besoins en formation dans les secteurs des services continuent de croître, en particulier sur les premiers niveaux de qualification auprès des salariés les plus éloignés de l'emploi”, a déclaré Jean Hédou, Président d'AKTO.

“En plus des transitions auxquelles les branches font face, l'année 2025 s'avère par ailleurs complexe face à l'incertitude budgétaire dans l'écosystème emploi-formation et à l'instabilité économique. Au sein d'AKTO, nous considérons toutes les options disponibles pour optimiser notre impact et permettre aux branches une plus grande liberté dans leur politique de développement de la formation et de la qualification au sein de leur secteur. Les contributions conventionnelles en font partie, et nous accompagnons déjà plusieurs branches dans de nouveaux usages de celles-ci”, a commenté Laurent Barthélemy, Vice-président d'AKTO.

Découvrez le rapport d'activité 2024 d'AKTO via [ce lien](#).

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 404 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.